

“ 2° La nomination et la révocation de MM. Kinipple, Morris et Pilkington en rapport avec les travaux du havre de Québec et du bassin de radoub de Lévis, et tous les arrangements faits avec eux.

“ 3° La nomination de MM. Henry F. Perley, John Edward Boyd et Boswell, et la révocation de Henry F. Perley, écr.

“ 4° La demande de soumissions et l'adjudication du contrat pour une jetée et une cale dans les travaux du havre, et pour le “ mur du sud,” ou le “ mur-d'appui ” dans ces mêmes travaux.

“ 5° La construction du bassin de radoub à Lévis, ainsi que les plans qui s'y rapportent, et tous les papiers qui ont trait à l'adjudication du contrat pour ce travail, avec les changements qu'on y a apportés.

“ 6° Les soumissions et les contrats pour la construction et l'achèvement du bassin de radoub à Esquimalt, C.-B., avec un rapport de tous les changements et de toutes les modifications qui ont été faits dans ces travaux, ou leurs conditions.

“ 7° La révocation de tous les officiers employés par le ministère des Travaux publics, ou par son intermédiaire, au sujet du susdit bassin de radoub à Esquimalt, C.-B.

“ 8° Tous les arrêtés en conseil et toute la correspondance, lettres et papiers, au sujet de l'emploi du steamer “ Admiral ” pour le service public.

“ 9° Toute la correspondance entre le gouvernement impérial, ou aucun de ses officiers, et le gouvernement canadien, ou aucun de ses officiers, au sujet de la construction, de l'achèvement, et des modifications ou projets de modifications du bassin de radoub à Esquimalt.

“ 10° Toutes les lettres, correspondance, télégrammes, rapports ou arrêtés du conseil relatifs à l'exécution des différents travaux ci-dessus mentionnés.”—Motion adoptée.

*Ordonné*, Que tous les papiers mentionnés dans la motion précédente soient apportés du département et laissés dans cette salle de comité, aux soins de l'officier désigné, pour être examinés par M. Tarte et son conseil, ou par tout autre membre du comité.

Sir John Thompson suggère que, comme l'enquête, selon toute probabilité, aura une extension considérable et couvrira une longue période de temps, tous les témoins assignés pour comparaître devant le comité devraient se présenter *de die in diem*.—Ce qui est adopté.

M. Kirkpatrick suggère que M. Tarte, après avoir examiné les papiers qu'il a demandés, donne au président les noms de quelques-uns des témoins qu'il se propose de faire comparaître, et que le comité siège de nouveau aussitôt que les témoins seront présents.—Ce qui est adopté.

M. Langelier propose: que des assignations soient émanées à Edmond Giroux, écuyer, président, et James Wood, écuyer, secrétaire intérimaire des commissaires du havre de Québec, pour qu'ils se présentent devant ce comité, et produisent toute correspondance, sous les livres d'archives, de comptes, documents, soumissions, contrats et plans, estimations et rapports, en possession ou sous le contrôle des commissaires du havre de Québec, ayant rapport directement ou indirectement à la distribution des contrats, soit pour la construction du bassin de Québec, soit pour le bassin de radoub de Lévis, de 1878 à 1891.—Motion adoptée.

Le comité est ensuite ajourné à la demande du président.

*Certifié,*

WALTER TODD,  
Greffier du comité.